

Séance ordinaire du 5 mars 2012

À cette séance ordinaire tenue le cinquième jour du mois de mars de l'an deux mille douze, étaient présents. Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2012 soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois de février s'élevant à deux cent six mille huit cent quatre vingt cinq et quarante-huit (206,885.48\$) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

*Avis motion
no 294*

***Avis de motion + dépôt du 1^{er} projet de règlement
Modification au règlement de zonage relative aux usages permis dans la zone
REC-4***

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine session du conseil un projet de modification au règlement de zonage portant le numéro 294.

L'objet de ce projet de règlement consiste à autoriser les résidences unifamiliales mobiles de type Habitaflex à l'intérieur de la zone REC-4. (Parc des Îles).

Une dispense de lecture est faite et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Dépôt 1^{er} projet
no 294

Dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro 294

Article 1 : Constructions autorisées par emplacement selon le type d'équipement

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

3022-03-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 294 concernant à autoriser les résidences unifamiliales mobiles de type Habitaflex à l'intérieur de la zone REC-4. (Parc des Îles).

Les dispositions du chapitre 8.2.5 sont abrogées et remplacées par les suivantes :
8.2.5 : Constructions autorisées par emplacement

Seules les constructions suivantes sont autorisées par emplacement destiné aux équipements de camping.

- 1- Les résidences unifamiliales mobiles de type Habitaflex ou similaires;*
- 2- Une seule plate-forme placée le long de l'équipement et ayant une longueur maximale égale à celle de l'équipement et une largeur maximale de 2,5 m. Elle peut être munie d'un toit et d'une moustiquaire;*
- 3- Une remise ou cabanon de type préfabriqué ou démontable, d'une superficie maximale de 10 m² et d'une hauteur maximale de 3 m.*

Les constructions complémentaires à la tente-roulotte, la roulotte ou l'autocaravane, doivent être enlevées de l'emplacement au même moment où la tente-roulotte, la roulotte ou l'autocaravane quitte ledit emplacement.

Les éléments mentionnés aux paragraphes 2 et 3 du premier alinéa ne doivent pas être installés sur fondation permanente car ils doivent pouvoir être déplacés.

L'aménagement d'un foyer extérieur ou d'une aire de feu de camp est autorisé par emplacement.

Article 2 : Grille des usages permis et des normes

La Grille des usages permis et des normes, annexe 1 au règlement de zonage, est modifiée afin d'ajouter les résidences unifamiliales mobiles aux usages permis dans la zone REC-4.

TYPES D'USAGE/ ZONES	REC 1	REC 2	REC 3	REC 4						
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES										
Aliments et de boisson	√			√						
Tabac										
Produits en caoutchouc et en plastique										
Cuir et produits connexes										
Textile										
Vestimentaire										
Bois										
Meuble et articles d'ameublement										
Papier et produits en papier										
Imprimerie, édition et industries connexes										
Première transformation de métaux										
Produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)										
Machinerie (sauf électrique)										
Matériel de transport										
Produits électriques et électroniques										
Produits minéraux non métalliques										
Industrie de produits du pétrole et du charbon										
Industrie chimique										
Autres industries manufacturières										
TRANSPORT ET COMMUNICATION										
Infrastructure de transport										
Transport par véhicule moteur										
Communication, centre et réseaux										
Service public (Infrastructure)	√	√	√	√						
CULTURE, RÉCRÉATION, LOISIR										
Exposition d'objets culturels	√	√	√	√						
Assemblée publique	√	√	√	√						
Amusement	√	√	√	√						
Activité récréative	√	√	√	√						
Centre touristique et camp de groupes	√	√	√	√						
Parc	√	√	√	√						
Camping			√	√						

AGRICULTURE									
Agriculture	14	14	14	14					
Activité reliée à l'agriculture	13	13							
Exploitation forestière et services connexes	√	√	√	√					
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes									
Exploitation et extraction de sable et gravier									
Exploitation et extraction de la pierre									

CONDITIONS D'IMPLANTATION	REC 1	REC 2	REC 3	REC 4			
Marge de recul avant (min.) (mètres)	7,5	7,5	7,5	7,5			
Marge de recul latérale (min.) (mètres)	2	2	2	2			
Marge de recul arrière (min.) (mètres)	2	2	2	2			
Hauteur maximum (étages)	2	2	2	2			

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Avis de motion
no 295*

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Clément Roy qu'un règlement portant le numéro 295 et ayant pour objet la qualité de l'eau potable, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

PLAN D'INTERVENTION

SÉCURITÉ CIVILE

INONDATIONS

CONSIDÉRANT la nécessité d'être bien préparé en cas d'inondation en se garantissant des outils de travail adéquats;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention adopté le 05 mars 2012 est jugé pertinent pour le prochain dégel;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

3023-03-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott accepte tel que présenté la plan d'intervention spécifique pour les inondations.

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE

C'est dans sa section comprise entre Beauceville et Scott, que la rivière Chaudière est reconnue comme une zone d'inondations importantes. Bien que les inondations ne soient pas toujours catastrophiques, il s'agit d'un phénomène quasi-annuel. En effet, des niveaux d'eau inquiétants peuvent se répéter deux fois en cinq ans et une grande crue peut se produire à environ tous les dix ans. Les crues sont de deux types : les crues pluviales où seuls les effets de la pluie expliquent les débordements et les crues nivo-pluviales où la pluie est associée à la fonte de la neige. La majorité des inondations, soit 85,5 % sont printanières et sont causés par des embâcles, 6,6 % se produisent en été et sont les seules d'origine exclusivement pluviale et 7,9 % surviennent au milieu de l'hiver.

A) IMPACT, EFFETS ET CONSÉQUENCES

Les dommages causés par les inondations en Beauce sont nombreux et peuvent être de plusieurs types. La protection des personnes et des biens peut être directement menacée par les débordements trop importants. Le phénomène n'est pas nouveau; l'on sait que depuis 1740, cette rivière cause des dommages à la population et à ses biens.

Les impacts, effets et conséquences des inondations de la Chaudière sont causés par les niveaux d'eau élevés et par les glaces transportées par la rivière. Ils peuvent être de plusieurs ordres :

- *Dommages matériels causés aux biens et aux propriétés*
- *Panne d'électricité*
- *Interruption des communications*
- *Obstruction de la circulation routière*
- *Problèmes d'approvisionnement des secteurs isolés*
- *Ralentissement ou interruption de certains services municipaux*
- *Contamination diverses (eau potable, aliments, etc..)*
- *Érosion, glissement de terrains*
- *Danger pour l'intégrité physique des personnes*
- *Séquelles psychologiques suite à des blessures, à la perte d'un être cher ou de biens immobiliers et à tout autre événement troublant découlant des inondations*

B) *Avant l'inondation, il est extrêmement important de connaître sa situation sur le bassin de la Chaudière (débit et niveau de la chaudière et de ses principaux affluents, épaisseur de la glace, risques d'embâcles, prévisions météorologiques...) pour être en mesure d'apprécier les mesures d'intervention à mettre en place.*

On informe la population des différentes mesures de prévention qui ont trait à la sécurité des biens (protection contre l'incendie, électricité...) que des personnes (mesures de santé publique....)

C) CONTRIBUTION DES SERVICES MUNICIPAUX EN SITUATION DE SINISTRE

D.1) SERVICE DE POLICE

Personnel : *Une équipe de policiers, Sûreté du Québec*

Équipement : *Celui appartenant à la Sûreté du Québec*

- Tâches :**
- *Se rendre sur les lieux du sinistre*
 - *Protéger les vies*
 - *Sécuriser les lieux (surveillance)*
 - *S'assurer que les barrages sont respectés (contrôler la circulation)*
 - *Collaborer avec les services techniques, incendies et de sauvetage*

D.2) SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Personnel :

Équipe de pompiers forment le service de sauvetage

Équipement :

: Celui appartenant au service de sécurité incendie; embarcations, camions, pompiers et accessoires

- Tâches :***
- Être prêt à intervenir en cas d'inondation*
 - Faire appel aux autres municipalités faisant partie du protocole d'entraide si nécessaire*
 - Aviser les services ambulanciers si nécessaire*

D.3) SERVICE DE SAUVETAGE

Personnel :

Une équipe de pompiers spécialement formé en sauvetage nautique

Équipement :

Celui appartenant au service de sauvetage nautique; zodiac (2), moteur, cordages, gilets de sauvetage, radios portatifs, etc

- Tâches :***
- Identifier le centre d'opération (caserne incendie)*
 - Préparer les équipements*
 - Sensibiliser la population*
 - Mobiliser les sauveteurs (pompiers)*
 - Intervenir rapidement pour procéder aux évacuations*
 - Faire appel à d'autres équipes si nécessaire*
 - Diriger les gens au centre d'hébergement*
 - Aviser les services ambulanciers si nécessaire*
 - Prévoir les moyens de transport nécessaires à l'évacuation*

D.4) SERVICES TECHNIQUES

Personnel : *Employés municipaux (Travaux Publics et Tech eau potable)*

Équipement : *Camions, pompes, barricades et panneaux de signalisation
Machinerie lourde si nécessaire
Cellulaires et radios portatifs*

- Tâches :***
- Préparer les équipements*
 - Exercer une surveillance constante des secteurs à risque*
 - Surveiller la rivière à l'échelle*
 - Sensibiliser la population*
 - Installer les barricades et panneaux de signalisation*
 - Vérifier l'aqueduc/égout, les édifices municipaux*
 - Informer le coordonnateur de la situation*
 - Placer en lieux sûrs tous les biens de la Municipalité*
 - S'assurer de la qualité de l'eau potable du réseau*

D.5) SERVICES ADMINISTRATIFS

Personnel : *Personnes ressources (2 et +)*

Équipement :

Lignes téléphoniques supplémentaires, téléphones télécopieurs, photocopieurs, calculatrices, tableaux fournitures diverses de bureau

Tâches :

- *Se rendre au centre de coordination (bureau municipal) et l'activer*
- *Préparer le matériel nécessaire (fax, téléphone, photocopieur etc...)*
- *Ouvrir et tenir un journal des opérations*
- *Offrir les services de réceptionniste, téléphoniste, secrétariat, comptabilité*
- *Contrôler l'approvisionnement, le transport*
Ex : ouverture d'un bureau de poste mobile (pour poste interne)
- *Transport des gens dans le besoin*
- *Tenir un registre comptable par catégorie des dépenses reliées au sinistre*

D.6) SERVICE D'INFORMATION

Personnel : *Personne ressource (maire ou pro-maire)*

Équipement : *Lignes téléphoniques supplémentaires, téléphones télécopieurs, radios, téléviseurs*

- Tâches :**
- *Se rendre au centre de coordination (bureau municipal)*
 - *Préparer le matériel nécessaire*
 - *Transmettre à la population l'information sur la situation par le biais des médias*
 - *Intervention de Communication-Québec en passant par la D.G.S.C.*
 - *Préparer les communiqués de presse*
 - *Convoquer les journalistes*
 - *Service de télé-communication*

D.7) SERVICES AUX SINISTRÉS

Personnel : *-Personnes ressources de la Municipalité*

- Bénévoles (+/-20)

Équipement :

- *Provenant de la Croix-Rouge*
- *Lignes téléphoniques supplémentaires ou cellulaires*

- Tâches :**
- Identifier les locaux du centre d'hébergement :
 - Salle St-Maxime (sous-sol de l'église)
 - Auberge de la Chaudière
 - Mobiliser les bénévoles
 - Intervention de la Croix-Rouge:
 - . accueil et inscription
 - . hébergement
 - . habillement
 - . ravitaillement (remboursable par la D.G.S.C.)
 - . autres, ex : animaux

E) LE PROCESSUS D'ALERTE

- 1- Le coordonnateur surveille la situation avant quelle devienne critique
- 2- Le coordonnateur convoque le maire et avise le Ministère de la Sécurité civile
- 3- Le coordonnateur contacte les Responsables des autres services et l'organisation de sécurité civile municipale devient opérationnelle
- 4- Le coordonnateur procède à l'ouverture du centre de coordination
- 5- Le contact est constant entre les municipalités touchées par le sinistre et le Ministère de la Sécurité Civile

Moyens de communication : Personne à personne

Téléphone

Cellulaire

Radio-émetteur – récepteur

F) DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Sous la supervision du coordonnateur le directeur des opérations prend en charge :

- évaluer la situation
- émettre les directives précises
- bien contrôler la zone touchée
- établir les télécommunications

L'ensemble des opérations sur le site du sinistre demeure en relations constantes avec le coordonnateur ou le centre de coordination.

G) MESURES DE PROTECTION DE LA POPULATION

Préparation d'une organisation de sécurité civile municipale, d'un plan d'intervention et de leur mise à jour annuelle.

Lors d'un sinistre éventuel :

- *Distribuer des feuillets d'information à la population*
- *Afficher des communiqués de prévention aux endroits publics*
- *Entrer en contact avec le DSC de la région*
- *Prendre entente avec tous les fournisseurs possibles*

Lors d'un sinistre inattendu :

- *Transmettre l'information par la radio, la télévision ou tout autre moyen de communication.*

DSC = Directeur de la Sécurité Civile

H) PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

Service de police : . *participer à la réintégration des évacués*
. *surveillance*
. *produire un rapport et le remettre au coordonnateur*

Service incendie

Service de sauvetage : . *rétablir la situation, ex : vider les sous-sol inondés et s'assurer que les lieux sont sécuritaires*
. *remettre en ordre tous les équipements municipaux*
. *produire un rapport et le remettre au coordonnateur*

Services techniques : . *rétablir la situation, ex : dégager les rues et nettoyer*
. *vérifier l'aqueduc/égout*
. *nettoyer les immeubles municipaux*
. *se prémunir de conteneurs à déchets si nécessaire*
. *remettre en ordre tous les équipements municipaux*
- *produire un rapport et le remettre au coordonnateur*

Services administratifs

Service d'information : *publiciser les mesures de prudence lors de l'intégration des demeures*
. *remettre en ordre tous les équipements*
. *s'informer sur les programmes d'aide financière*
. *produire un rapport et le remettre au coordonnateur*

Service aux sinistrés : . *s'assurer que personne ne soit en état de choc*
. *remettre en ordre tous les équipements*
. *produire un rapport et le remettre au coordonnateur*

Remercier publiquement tous les intervenants.

Demande de soumission et acceptation pour l'éclairage du Parc municipal situé dans la 6^e Rue

CONSIDÉRANT la demande à deux soumissionnaires pour l'éclairage du Parc municipal situé dans la 6^e Rue;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission nous est parvenue d'Électricité André Langevin Inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

3024-03-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission d'Électricité André Langevin Inc. au montant de 10 663,38 \$, taxes incluses.

Adoption du rapport annuel 2011 en lien avec le schéma de couverture de risques

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu, que chaque année, de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU que le ministère de la sécurité publique nous a fourni un nouveau document sur fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques et comporte trois (3) onglets soit le PMO (justification), le IP (indicateur de performance) et le GRAPHIQUE (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que le rapport annuel 2011 a été produit par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que l'onglet IP (indicateur de performance) ainsi que le GRAPHIQUE du nouveau document Excel à été rempli par chaque municipalité;

ATTENDU que l'onglet PMO (justification) du nouveau document Excel à été rempli par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que les PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies sur le IP (indicateur de performance) par chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

*ATTENDU que la municipalité de **Scott** a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2011 et prendrons si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3025-03-12

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité de **Scott** adopte le rapport annuel 2011 en lien avec le schéma de couverture de risques et d'autoriser à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce et par la suite au ministère de la Sécurité publique.*

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	184	0	0
An 2	184	0	0
An 3	184	84	46
An 4	184	449	244
An 5	0		n/a
Total:	736	533	72

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1			n/a
An 2	12	26	217
An 3	12	1	8
An 4	12	12	100
An 5			n/a
Total:	36	39	108

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1		0	n/a
An 2	8	0	0
An 3	8	0	0
An 4	8	15	188
An 5			n/a
Total:	24	15	63

**Tableau
A.4**

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	20	9	3	8	267
An 2	20	9	5	6	120
An 3	20	9	5	6	120
An 4	24	9	5	19	380
An 5					n/a

**Tableau
A.5**

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	5	5	0	5	n/a
An 2	5	5	0	5	n/a
An 3	5	5	0	5	n/a
An 4	7	5	5	0	0
An 5					n/a

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	4	4	100
An 2	4	4	100
An 3	4	4	100
An 4	4	4	100
An 5			n/a

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	4	4	100
An 2	4	4	100
An 3	4	4	100
An 4	4	4	100
An 5			n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	4	4	100
An 2	4	4	100
An 3	4	4	100
An 4	4	4	100
An 5			n/a

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2	2	100
An 2	2	2	100
An 3	2	2	100
An 4	2	2	100
An 5			n/a

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2	2	100	2	2	100
An 2	2	2	100	2	2	100
An 3	2	2	100	2	2	100
An 4	3	3	100	0	0	n/a
An 5			n/a			n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2	2	100	6	6	100
An 2	2	2	100	8	8	100
An 3	2	5	250	8	8	100
An 4	0	11	n/a	11	11	100
An 5			n/a			n/a

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	4	4	100
An 2	4	4	100
An 3	4	7	175
An 4	0	3	n/a
An 5			n/a
Total:	12	18	150

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
Total:	0	0	n/a

Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiments	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	27	14	14	14	100
An 2	36	12	1	1	100
An 3	34	16	3	3	100
An 4	46	7	5	5	100
An 5					n/a

Tableau A.16

Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 1	0	0	0	0	n/a
An 2	36	2	2	2	100
An 3	34	4	4	4	100
An 4	46	3	3	3	100
An 5					n/a

Embauche de préventionniste pour la visite à domicile des détecteurs de fumée afin de respecter le schéma de couverture de risques

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

3026-03-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Kevin Bureau à titre de préventionniste pour le Service de Sécurité incendie.

Projet de résolution

Programme régional de sensibilisation pour les entreprises agricoles

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007;

ATTENDU que le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce comporte beaucoup d'entreprises agricoles telles qu'acériculteurs, éleveurs de bovins laitiers, éleveurs de bovins de boucherie, éleveurs de porcs, éleveurs de volailles et production d'œufs, culture de céréales, etc.;

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce indique à l'objectif 1.5 « établir une programmation d'activités de sensibilisation du public » en élaborant un programme régional de sensibilisation pour les entreprises agricoles;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique possède déjà une brochure d'information sur les risques d'incendie à la ferme sous l'appellation « La prévention, je la cultive » qui a été transmise gratuitement aux services de sécurité incendie du Québec pour la sensibilisation du public en lien avec les entreprises agricoles;

ATTENDU que les onze (11) directeurs incendie des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce sont en accord pour l'utilisation et l'application de la brochure d'information sur les risques d'incendie à la ferme sous l'appellation « La prévention, je la cultive »;

ATTENDU que pour la réalisation de l'objectif 1.5 « établir une programmation d'activité de sensibilisation du public », une lettre de sensibilisation et un dépliant explicatif sur les risques d'incendie à la ferme seront envoyés à tous les propriétaires d'entreprises agricoles dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, incluant un sondage pour connaître leurs intérêts et leurs disponibilités pour une soirée d'information approfondie sur les risques d'incendie à la ferme dispensée par un ou des techniciens en prévention incendie ainsi qu'un maître électricien;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

3027-03-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Scott est en faveur de l'adoption de la brochure d'information sur les risques d'incendie à la ferme sous l'appellation « La prévention, je la cultive » qui a été transmise gratuitement aux services de sécurité incendie du Québec.

Cette brochure sera utilisée pour faire de la sensibilisation aux entreprises agricoles sur notre territoire pour la réalisation de l'objectif 1.5 « établir une programmation d'activités de sensibilisation du public » du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Il est également résolu d'autoriser la MRC de La Nouvelle-Beauce à faire parvenir au ministère de la Sécurité publique une résolution indiquant la réalisation de l'objectif 1.5 « établir une programmation d'activités de sensibilisation du public ».

Demande d'appels d'offres pour le terrain de soccer

CONSIDÉRANT l'annonce de la subvention pour le terrain de soccer selon les plans fournis et préparés par BPR Inc. en date du 30 septembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

3028-03-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité ira en appels d'offres pour la construction du terrain de soccer.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 : 58 hres et ajournée au 12 mars 2012.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier